

Réunion tenue à l'HÔTEL ALT QUARTIER DIX30, Brossard, de 13 h 30 à 17 h.

Participaient à la réunion du 23 novembre 2012 :

ASSOCIATIONS *en ordre alphabétique*

ADMINISTRATEURS

Alliance des intervenants en soins naturels et en approches corporelles inc. *A.I.S.N.A.C.*

Alain Alarie, président

Alliance Québec des thérapeutes naturels *AQTN Inc. AQTN*

Mark Balchunas, président
Philippe Caya

Alliance des massothérapeutes du Québec

Marie-Josée Poisson, présidente
Line Marchesseault

Association canadienne des massothérapeutes et autres thérapeutes en médecines alternatives
A.C.T.M.D.

Jocelyn Vincent, président
Dominique Champagne

Association Can-American des massothérapeutes
ACAM

Christian Delcourt, président
Marie Céline Lespérance

Association de massothérapie chinoise Tuina du Québec
A.M.C.T.Q.

Jacques Doyon, vice-président
Anthony Pantazopoulos

Association des massologues et techniciens en massage du Canada et Association des massothérapeutes professionnels du Québec
A.M.T.M.C. – A.M.P.Q.

Jean-Claude Bleau, président
Léon Gauthier

Association des massothérapeutes de Shefford
A.M.S.

Gilles Brosseau, président
Lorraine Béland

Association des massothérapeutes du Québec
A.M.Q.

Marie Bélanger, administratrice
Arturo Abarzua

Association des massothérapeutes *RITMA*

Marie-Thérèse Lévesque, présidente
Édith Larose

Association des praticiens de la santé naturelle du Canada

Michelle Blanchard, vice-présidente

Association des professionnels en massage thérapeutique du Québec inc. *A.P.M.T.Q.*

Isabelle Guillemette, présidente
Ginette Farell

Association Trager Québec *A.Q.T.*

Liette Plante, présidente
Louise de Montigny

Collège des orthothérapeutes professionnels du

Thérèse Presseault, présidente

Québec <i>COPQ</i>	Robert Forcier
Fédération canadienne des massothérapeutes	Henri Wang, secrétaire-trésorier
Fédération canadienne des orthothérapeutes <i>F.C.O.</i>	Chantal Pilotte, présidente Carole St-Jean
Fédération des thérapeutes en médecines alternatives <i>F.T.M.A.</i>	Christian Drapeau, président Robert Demers
Fédération québécoise des massothérapeutes <i>FQM</i>	Sylvie Lecomte, présidente Éric Lescure
Massothérapie Québec	Martin Vallée, président Martin Boisjoly
Mon Réseau Plus, Association professionnelle des massothérapeutes spécialisés du Québec	Danielle Kenney, présidente
Regroupement des massothérapeutes du Québec	Yves Dussault, président

ORGANISMES *en ordre d'intervention*

PRÉSENTATEUR (TRICE)

SOINS PERSONNELS QUÉBEC	Carole Drolet Directrice générale
Commission des partenaires du marché du travail <i>CPMT</i>	Marie-Lou Ouellet Conseillère experte et coordonnatrice du Cadre et de l'harmonisation des systèmes
Office des professions du Québec <i>OPQ</i>	Hélène Dubois Directrice de la Direction de la recherche et de l'analyse
Fédération québécoise des massothérapeutes <i>FQM</i>	Sylvie Bédard Présidente-directrice générale
Mon Réseau Plus, Association professionnelle des massothérapeutes spécialisés du Québec	Benoît Paré Conseiller en entreprise
Commission des partenaires du marché du travail <i>CPMT</i>	Suzanne Bibeau, modératrice des échanges Conseillère

AUTRES PARTENAIRES PRÉSENTS

Commission des partenaires du marché du travail
CPMT

Annie St-Germain
Conseillère à la Direction du
développement des compétences et de
l'intervention sectorielle

Office des professions du Québec
OPQ

Jean Rousseau
Analyste senior

SOINS PERSONNELS QUÉBEC
Conseil d'administration

Lucie Brosseau
Présidente-directrice générale
Alliance Spas Relais santé
Association québécoise des spas

Ginette Lafrance
Présidente
Réseau national des intervenants en
soins personnels

Martin Vallée
Président-directeur général
Mon Réseau Plus

SOINS PERSONNELS QUÉBEC
Permanence

Lucie Bouffard
Adjointe à la direction et responsable
des communications

1. OUVERTURE ET OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

Carole Drolet souhaite la bienvenue à tous. Elle rappelle, tel que la lettre d'invitation à la réunion le mentionnait, que le rôle de SOINS PERSONNELS QUÉBEC est d'assurer le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre qui pratique les soins personnels. Dans le cadre des travaux avec le milieu de la massothérapie, le besoin d'encadrer le métier a fait l'unanimité. Toutefois, c'est sur les moyens pour y arriver qu'il y a divergence, doit-on privilégier une norme professionnelle ou un ordre professionnel?

Comme SOINS PERSONNELS QUÉBEC doit obtenir un large consensus avec le milieu avant d'entreprendre quelques travaux d'envergure que ce soit et que la seule stratégie à sa disposition est l'élaboration d'une norme professionnelle, le conseil d'administration a décidé de convier toutes les associations regroupant des massothérapeutes répertoriées au Registre des entreprises du Québec afin de connaître leur position quant à ce qu'elles considèrent la meilleure approche pour encadrer le métier de massothérapeute.

Des 32 associations invitées, 23 avaient confirmé leur participation, 21 associations y ont participé. Ces 21 associations regrouperaient près de 19 000 massothérapeutes pratiquant leur profession au

Québec, soit 95 % de tous les massothérapeutes du Québec. Les associations y sont représentées par des membres de leur conseil d'administration tel que spécifié dans l'invitation qui leur avait été acheminée.

2. DÉROULEMENT

Afin d'assurer une compréhension commune des alternatives proposées, l'Office des professions du Québec (OPQ) et la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) ont expliqué respectivement ce qu'est un ordre professionnel et une norme professionnelle. La FQM et Mon Réseau Plus, quant à eux ont présenté leur point de vue sur l'une et l'autre des alternatives. Des discussions entre tous les participants ont suivi.

3. POSITION DES ASSOCIATIONS

Après la période de discussion, Carole Drolet explique que le conseil d'administration de SOINS PERSONNELS QUÉBEC doit adopter son Plan d'action pour l'année 2013-2014 à la fin du mois de janvier 2013. Les associations qui désirent se positionner sur le sujet, de façon à ce que SOINS PERSONNELS QUÉBEC puisse déterminer si des suites à la rencontre peuvent être planifiées au cours de la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, peuvent le faire en lui faisant parvenir une résolution de leur conseil d'administration, au plus tard le 18 janvier 2013. Pour faciliter le processus, un modèle de résolution a été remis en début de rencontre à tous les participants. Les associations peuvent le personnaliser avec leur logo, le modifier à leur guise. Le modèle de résolution est en Annexe.

4. SUITE À DONNER

Une fois les résolutions compilées, un bilan de la rencontre sera rédigé et expédié à tous les participants à la réunion. Il résumera d'une part la réunion et d'autre part les résultats obtenus. Il est convenu que les positions des associations resteront confidentielles et que seule la compilation des résultats y sera relatée. La compilation tiendra compte du nombre de massothérapeutes représentés pour chacune des options. C'est ce bilan qui servira au conseil d'administration de SOINS PERSONNELS QUÉBEC dans sa prise de décision pour l'élaboration de son Plan d'action 2013-2014.

5. CLÔTURE DE LA RENCONTRE

Des documents produits par SOINS PERSONNELS QUÉBEC sur et pour la main-d'œuvre de la massothérapie du Québec ont été remis à tous les participants à leur départ de la rencontre.

Plusieurs participants ont exprimé leur satisfaction et leur enthousiasme quant à la tenue de la réunion. Ils ont salué l'initiative de ce rassemblement de toutes les associations en massothérapie et ont tenu à transmettre leur appréciation sur la façon démocratique et objective du déroulement de la rencontre.

6. COMPILATION DES RÉOLUTIONS REÇUES AU 18 JANVIER 2013

Suite à la rencontre du 23 novembre 2012, 15 associations présentes à la réunion ainsi qu'une association absente qui a tenu à suivre le processus ont choisi de se prononcer et ont acheminé une résolution de leur conseil d'administration à SOINS PERSONNELS QUÉBEC. Ces associations représentent 18 524 massothérapeutes, soit 93 % des massothérapeutes regroupés au sein des 32 associations existantes. Les associations qui se sont prononcées par résolution regroupent 98 % des massothérapeutes qui étaient représentés à la réunion du 23 novembre 2012.

Des 18 524 massothérapeutes représentés, les résolutions reçues de leur association permettent de déterminer leur position en fonction des différentes alternatives proposées à la réunion (norme professionnelle, ordre professionnel, statu quo). Les résultats compilés sont les suivants :

- 53 % des massothérapeutes favoriseraient une norme professionnelle
- 31 % des massothérapeutes favoriseraient un ordre professionnel
- 16 % des massothérapeutes favoriseraient le statu quo

Le tableau suivant compile les informations sur la démarche de concertation.

# TOTAL ASSOCIATIONS RÉPERTORIÉES	# GRAND TOTAL MASSOTHÉRAPEUTES AU QUÉBEC	# MASSOTHÉRAPEUTES REPRÉSENTÉS LE 23 NOVEMBRE 2012	% MASSOTHÉRAPEUTES REPRÉSENTÉS LE 23 NOVEMBRE 2012
32	19 916	18 830	95 %

	TOTAL	NORME PROFESSIONNELLE	ORDRE PROFESSIONNEL	STATU QUO
RÉSOLUTIONS D'ASSOCIATIONS REÇUES AU 18 JANVIER 2013	16	8	3	5
# MASSOTHÉRAPEUTES (selon les résolutions reçues)	18 524	9 909	5 657	2 958
% MASSOTHÉRAPEUTES / 23 NOV. (selon les résolutions reçues)	98 %	53 %	31 %	16 %
% MASSOTHÉRAPEUTES REPRÉSENTÉS / GRAND TOTAL AU QUÉBEC	93 %	50 %	28 %	15 %

NOTE : 6 associations des 21 présentes à la réunion du 23 novembre 2012 n'ont pas retourné de résolution. Ces 6 associations représentent un total de 306 massothérapeutes, soit 2% des membres des associations présentes à la réunion et 1,5% de tous les massothérapeutes du Québec.

Considérant notre participation à la réunion de SOINS PERSONNELS QUÉBEC, le comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels, tenue à Brossard, le 23 novembre 2012;

Considérant les informations obtenues sur la définition et la mise en place d'une norme professionnelle;

Considérant les informations obtenues sur la définition et la mise en place d'un ordre professionnel;

Considérant la démarche de SOINS PERSONNELS QUÉBEC pour connaître la position des associations regroupant les massothérapeutes du Québec;

Considérant que nous représentons **NOMBRE** massothérapeutes pratiquant leur profession au Québec et que nous désirons prendre position quant à la meilleure alternative à privilégier pour l'encadrement de la massothérapie au Québec;

Conséquemment,

Sur proposition dûment faite et appuyée, lors d'une réunion du conseil d'administration de **NOM DE VOTRE ASSOCIATION**, tenue le **DATE**, il fut unanimement résolu de soutenir le

FAIRE UN CHOIX PARMIS LES TROIS ALTERNATIVES SUIVANTES :

projet d'élaboration d'une norme professionnelle

projet d'élaboration d'un ordre professionnel

Statu quo

Signature du président

Signature du secrétaire